

La solution ne viendra pas de celles et ceux qui font partie du problème ! **Organisons-nous !**

*Après des semaines de tergiversations, le gouvernement annonce ces derniers jours plusieurs mesures. Les incohérences sont nombreuses, pour l'essentiel dues au souci de protéger les intérêts patronaux. Le président de la République fait mine de découvrir les méfaits de la loi du marché : c'est hypocrite ! Nous ne sommes pas de celles et de ceux qui minorent la pandémie et affirment que c'est un « complot ». Mais nous n'accepterons pas n'importe quoi au nom d'une pseudo unité nationale. Des mesures d'urgence doivent être prises, tant matérielles que financières ; il est juste d'en réclamer la mise en œuvre, mais il est aussi nécessaire de ne pas nous en remettre aux responsables de la situation pour en sortir. **Construisons une société qui « ne marche pas sur la tête » !***

Derrière la communication / propagande gouvernementale

Prix du gel hydro-alcoolique ; SANOFI qui a délocalisé les usines produisant le paracétamol en Chine ; personnel soignant en lutte depuis des mois ; chercheur·se·s qui témoignent que les crédits pour les travaux sur le coronavirus ont été supprimés, il y a quelques années, sans justification scientifique ; « héroïne·s en blouse blanche » dont les revendications sont niées depuis des mois... Les exemples sont nombreux, exemples qui montrent à quel point les « découvertes » des Macron, Philippe et consorts ne sont qu'hypocrisie.



CDD, intérimaires, intermittent·e·s, « auto-entrepreneur·se·s » : le chômage !

Pendant que Macron nous fait de belles phrases, les patrons agissent... comme des patrons : leur souci est de maintenir les profits des actionnaires. Déjà, dans tous les départements et tous les secteurs professionnels, les licenciements des travailleuses et travailleurs les plus précaires se multiplient.

En plus, celles et ceux à qui les capitalistes retirent leur emploi sont confronté·e·s aux restrictions des droits des chômeurs et chômeuses : pas d'indemnisation si moins de six mois d'activité (mesure applicable depuis le 1^{er} novembre) et autres détériorations (pénalisations dues aux périodes non travaillées dans les deux dernières années, amenant à de nouvelles et fortes baisses du montant de l'allocation-chômage). Un report des nouvelles règles sans annulation ne résoudra rien. Nous revendiquons plus que jamais de meilleurs droits pour les chômeur·se·s.



Chômage partiel, télétravail, garde d'enfants : pour qui ? comment ?

Là aussi, c'est le flou. Le maintien intégral du salaire est loin d'être acquis en cas de chômage partiel. Le télétravail n'est pas applicable à toutes les professions. Et quand il peut l'être, cela suppose des mesures d'accompagnement dont bien des entreprises ne se soucient pas. Les consignes des directions – tant dans le secteur privé que public – sont souvent vagues, contradictoires, partiellement inapplicables.

A noter aussi que l'arrêté du 14 mars prévoit que le personnel de l'Education nationale est sollicité – dans des conditions là aussi sujettes à interprétation – pour accueillir les enfants des « personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ». De même, le gouvernement s'attache à faire fonctionner les transports. Transports, santé, éducation, des secteurs au cœur des mouvements sociaux de ces derniers mois, dont les arrêtés et décrets reconnaissent aujourd'hui toute l'importance pour la collectivité... sans pour autant revenir sur les contre-réformes qui les détruisent méthodiquement et attaquent les droits des salarié·e·s.

Une certitude : nous avons besoin de jouer collectif !

Bien des questions se posent, en matière de droit du travail, de maintien de la rémunération, d'indemnisation, de droit à l'emploi, de garde d'enfants, de fermeture partielle ou totale d'entreprises ou services, etc. **N'acceptons pas ce qui nous est présenté sans en discuter entre nous, entre collègues, quand c'est possible ; avec les militant·e·s du syndicat, toujours. Ensemble, on peut défendre nos droits et imposer d'autres solutions !** Solidaires 30 est une union interprofessionnelle regroupant plusieurs secteurs, ce qui permet une prise en charge interprofessionnelle des questions qui vont se poser. Prenons l'exemple des fermetures d'établissements scolaires, dont le ministre concerné disait, le matin même de l'intervention de Macron, que ce n'était pas envisagé : le personnel du secteur est, bien sûr, directement concerné ; mais une partie est aussi parent d'élève(s) ; et comment fait-on avec les enfants de celles et ceux qui travaillent (le personnel hospitalier par exemple mais aussi celles et ceux d'autres professions qui n'auront pas d'arrêt de travail) ? et pour les assistantes maternelles, quelles dispositions sont réellement prises ? On pourrait multiplier les exemples : comment maintenir une vie sociale pour les personnes âgées ? Quels commerces utiles dans le quartier ? Quelles dispositions pour toutes celles et tous ceux dont le travail demeure indispensable ? **Discutons de tout ça ensemble, pour défendre les droits de chacun·e et tou·te·s ! L'union syndicale est aussi le lieu où on peut voir ce qui se fait dans les autres professions, ce qui a été obtenu par ailleurs, les pièges patronaux à éviter.**

Exigeons des pouvoirs publics ce qu'ils nous doivent !

Les décisions gouvernementales doivent s'accompagner de mesures concrètes, par exemple : prise en charge systématique en accident du travail des salarié·e·s contaminé·e·s ; Indemnisation à 100% en cas de chômage partiel ; prise en charge à 100% des arrêts de travail pour la garde des enfants ; sur les lieux de travail encore opérationnels : réorganisation des activités et attribution des moyens de prévention, selon les besoins des salarié·e·s qui sont aussi les mieux placé·e·s pour définir les mesures barrières à prendre – **le syndicat, parce qu'il est le regroupement des salarié·e·s qui sont sur le terrain, est à même de mettre en commun les propositions, de discuter les priorités éventuelles ;** contrôle par les travailleur·ses du respect des dispositions du Code du travail qui « impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé de son personnel ».



Et prenons nos affaires en main !

C'est le moment de demander, par exemple, la réquisition des entreprises de santé (pourquoi personne ne parle des cliniques privées qui continuent à engranger les profits ?), le contrôle sur les stocks et la distribution des masques, la mise en place d'un office public du médicament, le rétablissement des postes de travail supprimés dans les hôpitaux publics, etc. **La situation actuelle amène à poser le plus fort possibles ces questions : et si c'étaient les premier·e·s concerné·e·s qui discutaient, préparaient et décidaient les budgets des hôpitaux et de la recherche ? En réalité, de tous les secteurs utiles à la vie sociale ?** Voilà la réponse à l'hypocrisie de Macron qui fait semblant de s'inquiéter que « le marché prime », alors qu'il fait partie de ceux qui organisent le système.



Toujours plus de profit pour les entreprises du CAC 40... sans contrepartie !

1430 milliards de dividendes distribués aux actionnaires dans le monde en 2019. Rappelons que les dividendes ne sont qu'une partie des bénéfices des entreprises... Alors, plutôt que « d'aider les entreprises » (en fait, les actionnaires : 15 milliards pour le report de cotisations sociales et de taxes), comme le font le gouvernement des capitalistes, les destructeurs du service public, les technocrates et les adeptes des mesures liberticides, il faut imposer une autre logique. Celle du mouvement social qui a construit la Sécurité sociale, l'hôpital public et la recherche publique que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de freiner, de détourner, de démanteler ; sans oublier les alternatives qui ont été produites et expérimentées par ce même mouvement social.



Pour Solidaires 30, plus que jamais les services publics sont vitaux pour la population alors même qu'ils sont continuellement attaqués par les mêmes politiques libérales des gouvernements successifs. Plus que jamais, Solidaires 30 défend notre système de protection sociale et continue d'exiger l'abrogation des réformes des retraites. La crise actuelle nous prouve la nécessité d'un monde plus juste et solidaire, de la nécessité d'un réel partage des richesses.

Pour nous contacter, pour vous syndiquer...

Solidaires 30 – 6, rue Porte d'Alès 30000 NIMES
04 66 36 85 70 – bureausolidaires30@outlook.fr